

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le 24 novembre 2025

SONT PRÉSENTS :

Madame la Mairesse : Marie-Elaine Pitre

Mesdames les conseillères : Marie-Hélène Fortin, Stéphanie Nantel et Annick Lemelin-Lagacé

Messieurs les conseillers : Jean-François Gagnière, Sébastien Jacquet et Elmer van der Vlugt

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 19 h 30, Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, la Mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 24 novembre 2025

2025-11-379

Sur proposition de la maire MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, en y ajoutant le point suivant :

9.6 LIT-049 - Mandat pour une analyse environnementale sur le site de l'ancien golf - Avenant #1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 1er octobre 2025

2025-11-380

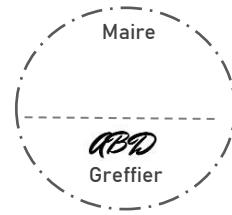
Sur proposition de la maire MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2025 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1. Correspondance concernant l'adoption du Règlement 1416-18 (PPU sortie 24) de Blainville - Dépôt



Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier de la lettre transmise par la Ville de Blainville, le 27 octobre 2025, concernant l'adoption du *Règlement 1416-18 (PPU sortie 24)* de Blainville et des documents l'accompagnant.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

5. URBANISME

5.1. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Affichage

5.1.1. Enseigne sur vitrage - 232, boulevard Labelle

2025-11-381

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet d'ajout d'une enseigne sur vitrage pour l'établissement Santé Dentaire Rosemère, situé au **232, boulevard Labelle**, comme montré dans les documents joints à la demande de permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Changement(s) et/ou modification(s)

5.1.2. Agrandissement - 150, rue Ovila

2025-11-382

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA la modification du revêtement extérieur et l'ajout d'un 2e étage au **150, rue Ovila**, comme montré au plan de présentation préparé par la firme TLA Architecture daté du 8 octobre 2025.

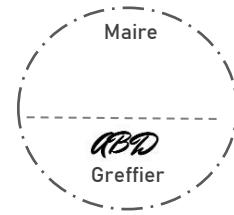
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.3. Agrandissement - 215, rue Cedar

2025-11-383

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet d'agrandissement du **215, rue Cedar**, tel que le plan projet d'implantation réalisé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, daté du 20 août 2025, portant la minute 9735, de même que les plans réalisés par Julie Lavoie, technologue professionnelle en architecture, de la firme Premier Plan, portant le numéro de projet 21CE-DANA et datés du 14 octobre 2025, à la condition suivante :

- Que les nouvelles ouvertures (porte et fenêtres) et les nouveaux volets soient identiques en termes de couleurs et d'apparence à ceux de la partie existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.4. Agrandissement et revêtements - 233, rue Saint-Laurent

2025-11-384

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet d'agrandissement du garage et de changement des revêtements extérieurs au **233, rue Saint-Laurent**, tel que le plan projet d'implantation réalisé par Jonathan Lauzon, arpenteur géomètre, en date du 28 août 2025, portant le numéro de dossier 2660-10 et la minute 1351, de même que les plans réalisés par Dessin ND Design en date du 11 juillet 2025, portant le numéro de dossier S002-25, à la condition de préserver l'épinette blanche située près du stationnement, soit en installant des dalles alvéolées ou des pavés perméables à une distance minimale de 2 mètres de l'arbre, soit en maintenant un dégagement de 2,3 mètres de celui-ci pour l'aménagement du stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.5. Changement d'un escalier d'un bâtiment patrimonial - 261, chemin de la Grande-Côte

2025-11-385

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

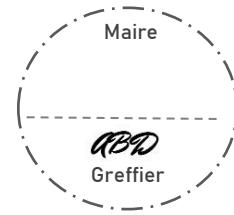
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de modification de l'escalier arrière au **261, chemin de la Grande-Côte**, selon le plan réalisé par Kadri métaux inc., portant le numéro de plan k24-1148-000, daté du 25 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.6. Changement du revêtement de la toiture d'un bâtiment patrimonial - 369, chemin de la Grande-Côte



2025-11-386

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de modification du revêtement de la toiture pour une toiture en acier à joint debout de couleur rouge, au **369, chemin de la Grande-Côte**, selon la demande soumise par le propriétaire le 14 septembre 2025.

D'APPROUVER en vertu du *Règlement 623 constituant en site du patrimoine la maison Hubert-Maisonneuve*, les plans et devis présentés concernant la réfection de la toiture selon la demande soumise par le propriétaire le 14 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.7. Revêtement - 168, rue Delorme

2025-11-387

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de modification du revêtement extérieur de la façade avant au **168, rue Delorme**, tel que les plans réalisés par le Groupe Gescod, soumis le 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.8. Revêtement - 239, rue de Rosemère

2025-11-388

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

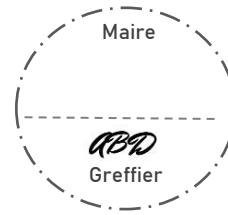
Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de modification du revêtement extérieur de la façade avant en bois véritable Maibec blanc, au **239, rue de Rosemère**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nouvelles constructions

5.1.9. Nouvelle construction - 295, rue Rose-Alma



2025-11-389

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA le projet de nouvelle construction au **295, rue Rose-Alma**, selon les plans soumis réalisés par Patrick Nadeau, Tech Design, en date du 30 septembre 2025, et portant le numéro de projet 23-060, de même que le plan projet d'implantation réalisé par Alain Sansoucy, en date de novembre 2023, révisé en mars 2024, portant le numéro de dossier 40 522 et la minute 40 519.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2. Règlementation d'urbanisme

5.2.1. 809-05 - Règlement modifiant le terme d'office des membres élus du Règlement 809 constituant le comité consultatif d'urbanisme - Avis de motion et dépôt

2025-11-390

La conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 809-05 modifiant le terme d'office des membres élus du Règlement 809 constituant le comité consultatif d'urbanisme* et dépose le projet de règlement.

6. AUTRE RÈGLEMENTATION

7. CONSEIL

7.1. Candidature de Mirabel et de la région des Laurentides pour l'accueil des Jeux du Canada 2031 - Résolution d'appui

2025-11-391

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel souhaite déposer sa candidature pour accueillir les Jeux du Canada d'hiver 2031;

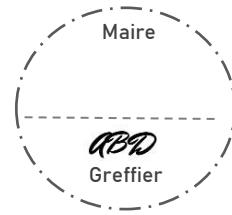
CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel aspire à faire des Jeux du Canada 2031 un projet d'envergure régionale, mobilisant l'ensemble des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel a sollicité l'accompagnement du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) dans sa démarche de candidature;

CONSIDÉRANT que le CPERL et la Ville de Mirabel reconnaissent l'importance de soutenir des initiatives régionales structurantes et porteuses de retombées sociales, économiques, culturelles et sportives;

CONSIDÉRANT que le CPERL, en collaboration avec la Ville de Mirabel, coordonnera les démarches administratives et stratégiques nécessaires au dépôt du dossier de candidature;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPUYER officiellement la candidature de la Ville de Mirabel et de la région des Laurentides pour l'accueil des Jeux du Canada d'hiver 2031.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPRL), à la Ville de Mirabel et à la MRC Thérèse-De Blainville.

D'ANNEXER la présente résolution, dûment signée, au cahier de candidature des Jeux du Canada 2031, le Conseil de la Ville de Rosemère y consentant expressément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Mairesse suppléante - Nomination

2025-11-392

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT que l'article 4.3.1 du *Règlement 850-02 établissant les règles de régie interne des séances du Conseil municipal abrogeant le Règlement 850 et ses amendements* fixe cette période à 4 mois;

CONSIDÉRANT le nouveau Conseil arrivé en poste à la suite des élections générales du 2 novembre 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE DÉSIGNER la conseillère Stéphanie Nantel à titre de mairesse suppléante à partir du 24 novembre 2025 jusqu'au 9 mars 2026 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Nomination

2025-11-393

CONSIDÉRANT qu'au moins un conseiller doit être nommé sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur à venir des modifications au *Règlement 809 constituant le comité consultatif en urbanisme*;

PAR CONSÉQUENT

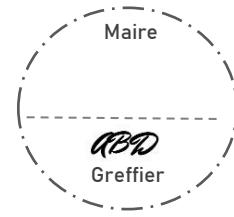
Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère Marie-Hélène Fortin sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4. Comité consultatif en environnement (CCE) - Nominations

2025-11-394



CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en environnement (CCE) doit être formé de deux conseillers, déterminés par résolution du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère Annick Lemelin-Lagacé et le conseiller Sébastien Jacquet sur le Comité consultatif en environnement (CCE) pour une période de deux ans en tant que présidente et vice-président, respectivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5. Comité de démolition - Nominations

2025-11-395

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1003 sur la démolition des immeubles* mentionne que le comité doit être formé de trois élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère Marie-Hélène Fortin et les conseillers Jean-François Gagnière et Sébastien Jacquet sur le Comité de démolition pour une période d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6. Comité de suivi MADA Familles - Nominations

2025-11-396

CONSIDÉRANT que le Comité de suivi MADA Familles a été créé par la résolution 2024-06-204;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE REMPLACER le quatrième alinéa de la résolution 2024-06-204 par le suivant :

«DE NOMMER les conseillères Stéphanie Nantel et Marie-Hélène Fortin sur le Comité de suivi MADA Familles pour une période de deux ans.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

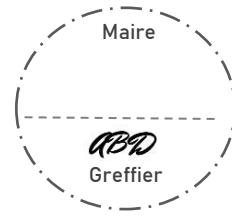
7.7. Comité sur la saine gestion financière - Nominations

2025-11-397

CONSIDÉRANT que la Politique sur les comités de la planification stratégique mentionne que le Conseil doit nommer les membres de ce comité par résolution;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



DE NOMMER la conseillère Stéphanie Nantel et le conseiller Elmer van der Vlugt sur le Comité sur la saine gestion financière pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.8. Comité sur l'expérience employé - Nominations

2025-11-398

CONSIDÉRANT que la Politique sur les comités de la planification stratégique mentionne que le Conseil doit nommer les membres de ce comité par résolution;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la maire MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère Annick Lemelin-Lagacé et le conseiller Sébastien Jacquet sur le Comité sur l'expérience employé pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.9. Comité sur l'expérience citoyenne - Nominations

2025-11-399

CONSIDÉRANT que la Politique sur les comités de la planification stratégique mentionne que le Conseil doit nommer les membres de ce comité par résolution;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la maire MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE NOMMER les conseillères Marie-Hélène Fortin et Stéphanie Nantel sur le Comité sur l'expérience citoyenne pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.10. Comité sur l'aménagement durable du territoire - Nominations

2025-11-400

CONSIDÉRANT que la Politique sur les comités de la planification stratégique mentionne que le Conseil doit nommer les membres de ce comité par résolution;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la maire MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

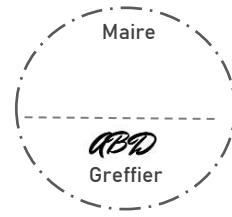
DE NOMMER les conseillers Jean-François Gagnière et Sébastien Jacquet sur le Comité sur l'aménagement durable du territoire pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.11. Comité de sélection des exposants à la bibliothèque - Nomination

2025-11-401

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection des exposants à la bibliothèque, créé par la Politique des expositions à la bibliothèque H.-J.-Hemens, requiert au moins un élu comme membre;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère Marie-Hélène Fortin sur le Comité de sélection des exposants à la bibliothèque pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.12. Comité d'acquisition d'oeuvres d'art - Nomination

2025-11-402

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition d'oeuvres d'art prévoit que le Comité d'acquisition d'oeuvres d'art doit réserver un siège pour au moins un membre du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère Marie-Hélène Fortin sur le Comité d'acquisition d'œuvres d'art pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.13. Comité de retraite - Nominations

2025-11-403

CONSIDÉRANT que le Conseil désire avoir un élu sur le Comité de retraite à la suite de la vacance créée par les élections générales 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE RÉVOQUER les mandats de René Villeneuve et Philip Panet-Raymond (substitut) à titre de membres du Comité de retraite, ceux-ci ayant terminé leur mandat comme conseillers.

DE NOMMER le conseiller Elmer van der Vlugt sur le Comité de retraite et le conseiller Jean-François Gagnière comme substitut pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

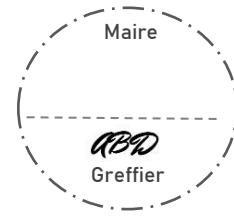
7.14. Comité de sécurité routière de la Ville de Rosemère (CSR) - Nomination

2025-11-404

CONSIDÉRANT que la Politique relative à la sécurité routière mentionne que le Comité de sécurité routière de la Ville de Rosemère (CSR) doit avoir un membre représentant élu de la Ville;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



DE NOMMER la conseillère Stéphanie Nantel sur le Comité de sécurité routière de la Ville de Rosemère (CSR) pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.15. Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) - Nomination

2025-11-405

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un élu qui agira comme représentant sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE NOMMER la conseillère Stéphanie Nantel sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) à titre de représentante du Conseil de la Ville de Rosemère pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.16. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL) - Nominations

2025-11-406

CONSIDÉRANT que l'entente de constitution de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine nécessite que deux élus de chaque Ville siègent sur le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la mairesse de Rosemère est, de par l'article 4 du *Règlement 101 sur la régie interne*, la présidente des assemblées de ladite régie;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ABROGER la résolution 2023-02-027.

DE NOMMER la mairesse Marie-Elaine Pitre et la conseillère Annick Lemelin-Lagacé à titre de déléguées sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, et les conseillers Jean-François Gagnière comme substitut à la présidente et Elmer van der Vlugt comme substitut délégué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

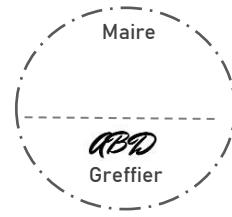
7.17. Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées - Nominations

2025-11-407

CONSIDÉRANT que la Ville est dans l'obligation d'adopter un Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT qu'un élu doit être nommé comme porteur de dossier dudit plan d'action;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Jean-François Gagnière comme élu porteur de dossier au sein du groupe de travail formé de :

- Luc Lavallée, directeur des Services communautaires;
- Christine Paradis, directrice adjointe du Service des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens;
- Isabelle Rivest, directrice du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1er novembre 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1^{er} novembre 2025.

8.2. Poste de chef de division bibliothèque - Nomination

2025-11-408

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation requièrent l'embauche d'une personne au poste de chef de division bibliothèque pour un mandat temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Catherine Lambert au poste temporaire de chef de division - bibliothèque débutant vers la mi-décembre.

D'AUTORISER la dépense correspondant à l'échelon 1 de la classe 3 de l'échelle salariale des cadres et du personnel administratif non syndiqué, et ce, à même le poste budgétaire 02-711-00-141 du fonds général.

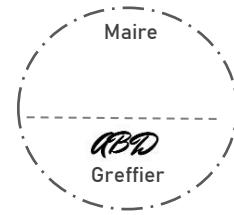
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. Poste de coordonnateur aux travaux publics - Modification de la classe d'emploi et de l'horaire

2025-11-409

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur(trice) aux travaux publics a été révisé à la suite de la nomination de Maxime Léveillé au poste de contremaître - gestion de projets;

CONSIDÉRANT que les nouvelles responsabilités du poste sont davantage axées sur la coordination opérationnelle et le suivi des requêtes, en lien direct avec les équipes du Service des travaux publics;



CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat reconnaissent la pertinence d'ajuster l'horaire de travail du poste afin de le faire correspondre à celui des employés du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :

D'AUTORISER la direction du Service des ressources humaines et la direction du Service des travaux publics à signer une lettre d'entente révisant l'horaire de travail du poste de coordonnateur(trice) aux travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4. Service des finances et trésorerie - Réorganisation administrative

2025-11-410

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative du Service des finances et trésorerie autorisée par la résolution 2025-09-329;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :

D'ABOLIR le poste de «Trésorier adjoint analyste financier».

DE CRÉER les postes de «Trésorier(ère) adjoint(e) budget et gestion financière» et «Trésorier(ère) adjoint(e) taxation et opérations financières».

DE NOMMER M. Simon Lanthier au poste de «Trésorier adjoint taxation et opérations financières», sous la même classe et échelon qu'à son poste précédent.

D'AUTORISER l'embauche de Mme Anabel Proulx-Fortin au poste de «Trésorière adjointe budget et gestion financière», classe 4, échelon 7, selon la politique de conditions de travail des cadres et du personnel administratif non syndiqué, avec une période de probation de 6 mois travaillés. La date de début d'emploi sera déterminée entre les parties.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-132-00-141 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5. COM-122 25123 - Refonte du site web de la Ville - Adjudication de contrat

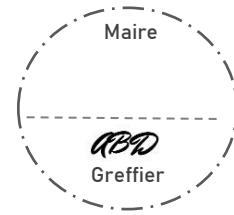
2025-11-411

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix envoyée le 10 octobre 2025 à quatre firmes pour le projet COM-122 25123 - Refonte du site web de la Ville, trois offres de prix ont été reçues le 24 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens, de retenir la firme Blanko, soumissionnaire conforme présentant la meilleure offre globale;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :



D'ADJUGER le contrat COM-122 25123 - Refonte du site web de la Ville à la firme Blanko, pour un montant total de 72 705 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-192-95-418 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6. RH-113 23612 - Services professionnels pour la négociation de convention collective - Modification de contrat

2025-11-412

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué des demandes de prix auprès de firmes pour un mandat de services professionnels pour un porte-parole de négociation de convention collective;

CONSIDÉRANT que le contrat, au montant de 38 100 \$, avant taxes, a été autorisé par délégation de la directrice générale à la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., en juin 2024;

CONSIDÉRANT que les négociations de la convention collective ne sont pas terminées et qu'elles seront poursuivies en 2026;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :

D'AUTORISER l'augmentation du montant du contrat adjugé à la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour un total approximatif de 21 000 \$, taxes en sus.

DE RÉSERVER la somme de 8 000 \$, taxes en sus, pour les honoraires d'ici le 31 décembre 2025.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-163-95-416 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2026 - Adoption

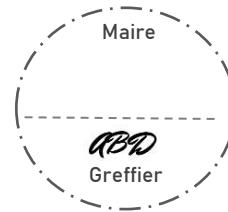
2025-11-413

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Rosemère pour l'année 2026, tel que présenté :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	19 janvier 2026	19 h 30
Lundi	9 février 2026	19 h 30
Lundi	9 mars 2026	19 h 30



Lundi	13 avril 2026	19 h 30
Lundi	11 mai 2026	19 h 30
Lundi	8 juin 2026	19 h 30
Lundi	6 juillet 2026	19 h 30
Lundi	17 août 2026	19 h 30
Lundi	14 septembre 2026	19 h 30
Mardi	13 octobre 2026	19 h 30
Lundi	9 novembre 2026	19 h 30
Lundi	7 décembre 2026	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2. Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle - Adoption

2025-11-414

CONSIDÉRANT que la *Charte de la langue française* impose à l'Administration québécoise un devoir d'exemplarité dans l'usage du français;

CONSIDÉRANT que la *Charte de la langue française* exige l'adoption, par chaque organisme municipal, d'une directive encadrant l'utilisation d'une autre langue que le français;

CONSIDÉRANT que certaines exceptions prévues à la *Charte de la langue française* permettent l'usage d'une autre langue dans des situations précises et encadrées;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

D'ADOPTER la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3. Autorisation d'ester en justice, pour et au nom de la Ville, en matière pénale - Modification de l'annexe A

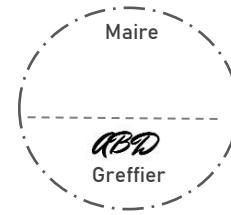
2025-11-415

CONSIDÉRANT que les poursuites pénales sont intentées au moyen de constats d'infraction, et que l'employé municipal ou le mandataire doit détenir une autorisation écrite du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel dans la Ville;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :



DE MODIFIER l'annexe A, jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante, prévoyant les autorisations d'ester en justice, pour et au nom de la Ville, afin de délivrer des constats d'infraction et à intenter toute poursuite pénale devant la Cour municipale au nom de la Ville de Rosemère de façon à :

- Ajouter Clodine Gilbert à titre de technicienne en urbanisme;
- Retirer Frédéric Houle, celui-ci ayant quitté ses fonctions à la Ville;

et ce, pour toute infraction libellée aux règlements municipaux inscrits à ladite annexe, jusqu'au terme de son emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4. LIT-049 - Mandat pour l'élaboration d'un rapport de contre-expertise en urbanisme - Avenirant #2

2025-11-416

CONSIDÉRANT que la Ville est codéfenderesse dans un litige l'opposant à Quartier Melrose en expropriation déguisée pour un montant de 279 millions de dollars, plus dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT l'autorisation par délégation de la directrice générale à la firme DHC Avocats pour l'élaboration d'un rapport de contre-expertise urbanistique au montant de 40 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les articles 573 de la *Loi sur les cités et villes* et suivants ainsi que le règlement de gestion contractuelle de la Ville ne s'appliquent pas aux contrats de services professionnels nécessaires pour un recours devant un tribunal;

CONSIDÉRANT que tous les documents relatifs à ce mandat sont confidentiels, car ils sont sous le couvert du secret professionnel de l'avocat, du privilège relatif au litige, et sont par conséquent non accessibles au public;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

D'AUTORISER Me Cadrin de la firme DHC Avocats à octroyer l'avenant #2 au montant de 5 250 \$, taxes en sus, pour l'élaboration d'un rapport de contre-expertise urbanistique nécessaire aux fins du litige.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-611-00-419 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

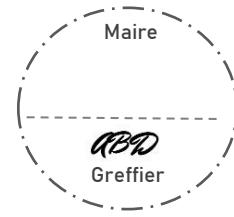
9.5. LIT-050 - Place Rosemère inc. c. Ville de Rosemère - Autorisation de dépense pour honoraires juridiques

2025-11-417

CONSIDÉRANT le pourvoi en appel du jugement déposé devant la Cour d'appel du Québec par Place Rosemère;

CONSIDÉRANT que les services de la firme Dunton Rainville sont retenus afin d'assister la Ville dans la poursuite de sa défense dans le cadre de ce pourvoi;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire approximative de 70 000 \$, avant taxes et débours, pour le paiement des honoraires juridiques liés au pourvoi en appel du jugement.

D'AUTORISER le solde de la dépense à même le poste budgétaire 02-132-00-414 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6. LIT-049 - Mandat pour une analyse environnementale sur le site de l'ancien golf - Avenant #1

2025-11-418

CONSIDÉRANT que la Ville est partie défenderesse dans un litige l'opposant à Quartier Melrose pour une somme de 279 millions \$, plus dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT que les articles 573 suivants de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que le règlement de gestion contractuelle de la Ville ne s'applique pas aux contrats de services professionnels nécessaires pour un recours devant un tribunal;

CONSIDÉRANT que l'avenant #1 est requis pour compléter l'analyse;

CONSIDÉRANT que tous les documents relatifs à ce mandat sont confidentiels car ils sont sous le couvert du secret professionnel de l'avocat, du privilège relatif au litige et sont par conséquent non accessibles au public;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

D'AUTORISER Me Steve Cadrin de DHC avocats à octroyer l'avenant #1 au montant de 12 835 \$ taxes en sus, pour compléter l'analyse environnementale nécessaire aux fins du litige.

D'AUTORISER cette dépense à même le *Règlement d'emprunt 903*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

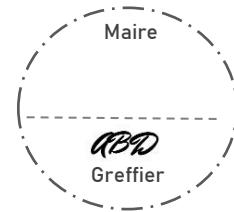
10. FINANCES

10.1. Liste des commandes approuvées et autorisées du 15 septembre au 5 novembre 2025 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, le Conseil prend acte du dépôt de la liste des commandes approuvées et autorisées par les employés de la Ville pour la période du 15 septembre au 5 novembre 2025.

10.2. Liste des paiements approuvés du 26 septembre au 20 novembre 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats et de former des comités de sélection*, le trésorier dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 26 septembre au 20 novembre 2025, totalisant un montant de 8 693 581,86 \$.



10.3. Adjudication par le ministre des Finances de l'émission d'obligations du 12 novembre 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 7.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, le trésorier dépose et fait rapport au Conseil de l'adjudication de l'émission d'obligations, datée du 12 novembre 2025, au montant de 8 656 000 \$, à la firme Financière Banque Nationale inc., qui s'est avérée l'offre la plus avantageuse avec un coût réel de 3,48335 % parmi les soumissions reçues et ouvertes par le ministère des Finances, le 30 octobre 2025.

10.4. INF-124 25632 - Test d'intrusion TI, audit de sécurité, outil et sensibilisation pour l'année 2026 - Adjudication de contrat

2025-11-419

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-395 adjugeant le contrat à l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton par le biais de l'offre de la Fédération québécoise des municipalités pour le projet INF-124 14670 - Test d'intrusion TI, audit de sécurité, outil et sensibilisation (forfait de cybersécurité);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat INF-124 25632 - Test d'intrusion TI, audit de sécurité, outil et sensibilisation pour l'année 2026 à l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton afin d'assurer la continuité du service de cybersécurité par le biais de l'offre de la Fédération québécoise des municipalités, pour un montant total 50 347,50 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-134-01-414 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5. INF-132 25634 - Programme d'entretien et soutien annuel des logiciels d'applications municipales intégrées et le dépannage des équipements - Année 2026

2025-11-420

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer de gré à gré un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

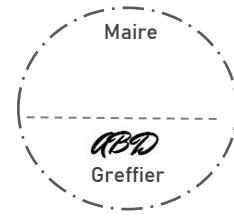
CONSIDÉRANT que le contrat pour l'année 2025 se termine le 31 décembre et l'offre de services pour l'entretien des logiciels d'applications municipales intégrées et le dépannage des équipements de la firme PG Solutions pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que la firme PG Solutions est la seule à pouvoir offrir un tel service;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat INF-132 25634 - Programme d'entretien et soutien annuel des logiciels d'applications municipales intégrées et le dépannage des



équipements pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 à la firme PG Solutions pour un montant total de 187 931 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même les postes budgétaires 02-134-01-527 et 02-134-04-527 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.6. INF-150 25698 - Contrat de service sauvegarde externe - Renouvellement

2025-11-421

CONSIDÉRANT que le contrat avec le MCN (ministère de la Cybersécurité et du Numérique) arrive à échéance en octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'option de l'offre d'un renouvellement de contrat de 36 mois permettant une économie d'environ 6 % par rapport à un contrat de renouvellement de 12 mois;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour la Ville de Rosemère avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour un montant total de 50 085,72 \$, taxes en sus, pour 36 mois, le tout conformément à la soumission reçue.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-134-03-527 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.7. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine - Adoption du budget 2026

2025-11-422

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL) a dressé son budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le budget doit être adopté par au moins deux tiers des municipalités;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

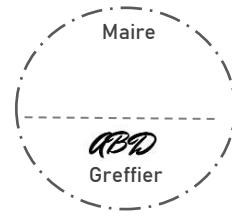
D'ADOPTER les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL) pour l'exercice 2026, au montant de 2 885 200 \$.

D'APPROUVER la contribution de la Ville de Rosemère, pour l'année 2026, d'un montant de 2 101 783 \$.

D'AUTORISER cette dépense à même les postes budgétaires 02-441-00-951 et 02-421-00-951 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.8. Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville - Adoption du budget 2026



2025-11-423

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) a adopté son budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le budget doit être adopté par au moins deux tiers des municipalités;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) pour l'exercice 2026, au montant de 32 201 221 \$.

D'APPROUVER la contribution de la Ville de Rosemère pour l'année 2026, au montant de 5 342 440 \$.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-211-00-951 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.9. Comptes bancaires et cartes de crédit de la Caisse Desjardins et de la Banque Nationale - Autorisations

2025-11-424

CONSIDÉRANT la résolution 2025-09-336;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à agir au nom de la Ville de Rosemère auprès de la Caisse Desjardins et de la Banque Nationale à la suite d'une réorganisation administrative au Service des finances et trésorerie;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'ABROGER la résolution 2025-09-336.

DE MODIFIER la liste et d'autoriser les personnes suivantes à agir au nom de la Ville de Rosemère relativement aux opérations bancaires et aux comptes de cartes de crédit, et à signer tous les effets bancaires de la Ville de Rosemère à la Caisse Desjardins et à la Banque Nationale :

Mme Marie-Elaine Pitre, mairesse.

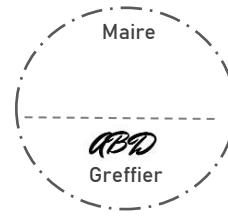
Me Catherine Adam, directrice générale.

M. Gheorghe Lucian Todoran, directeur du Service des finances et trésorier.

M. Simon Lanthier, trésorier adjoint taxation et opérations financières.

Mme Anabel Proulx-Fortin, trésorière adjointe budget et gestion financière.

DE NOMMER M. Gheorghe Lucian Todoran, directeur du Service des finances et trésorier, au poste d'administrateur principal des services AccèsD Affaires et gestionnaire des comptes de cartes de crédit, lui conférant ainsi tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. HM-218 25731 - Achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable et de l'eau usée - 12 mois (1er février 2026 au 31 janvier 2027) - Adjudication de contrat

2025-11-425

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Thérèse est responsable du processus d'appel d'offres pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2026-2027;

CONSIDÉRANT que 13 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 septembre 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER aux plus bas soumissionnaires conformes les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, par item, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 406 229 \$, taxes en sus, selon l'annexe jointe à la présente résolution.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-421-00-635 du fonds général.

D'ADJUGER aux plus bas soumissionnaires conformes les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux usées pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, par item, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 412 765 \$, taxes en sus, selon l'annexe jointe à la présente résolution.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-521-00-635 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2. ST-274 22220 - Travaux de réfection de rues 2024 - Réception finale, libération de la retenue du certificat #6F

2025-11-426

CONSIDÉRANT que le contrat ST-274 22220 - Travaux de réfection de rues 2024 a été octroyé à la compagnie «Pavage Multipro Inc.» par la résolution 2024-05-165, pour montant approximatif de 936 555,60 \$, taxes en sus;

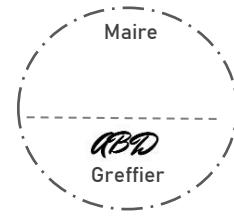
CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés, incluant les travaux de contingence, totalise un montant de 852 229,04 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'émission du certificat de réception finale des travaux;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception finale des travaux et au paiement du certificat #6F incluant la libération de la retenue finale à la suite de la réception des garanties



exigées, totalisant un montant de 42 611.45 \$, taxes en sus, à la compagnie «Pavage Multipro Inc.» pour les travaux ST-274 22220 - Travaux de réfection de rues 2024.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. ST-277 23903 - Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage 2024-2025 - Réception provisoire et paiement du certificat #4P

2025-11-427

CONSIDÉRANT que le contrat ST-277 23903 - Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage 2024-2025 a été octroyé à la compagnie «Foraction» par la résolution 2025-03-107, pour un montant approximatif de 1 127 201,57 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la valeur des travaux exécutés au montant de 1 142 249,02 \$, taxes en sus, incluant les modifications accessoires, respectant le budget alloué pour ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Consultants Sans-tranchée GAME datée du 7 octobre 2025 quant à la réception provisoire des travaux, à la libération de la moitié de la retenue du certificat #4P;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux, à la libération de la moitié de la retenue du certificat #4P à la compagnie «Foraction» d'un montant de 57 112,45 \$, taxes en sus, pour les travaux ST-277 23903 - Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage 2024-2025.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-13-600-100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.4. TP-270 12978 - Fourniture, collecte et disposition des conteneurs - Renouvellement du contrat pour l'année 2026

2025-11-428

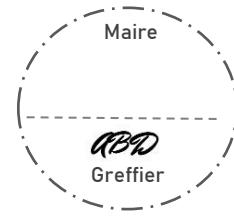
CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-249 adjugeant le contrat à l'entreprise WM Québec inc. pour le projet TP-270 12978 - Fourniture, collecte et disposition des conteneurs;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

DE RENOUVELEZ le contrat pour la Ville de Rosemère avec l'entreprise WM Québec inc., selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 269 769,09 \$, taxes en sus, pour l'année 2026, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-462-30-516 du fonds général.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5. TP-344 22775 - Rapiéçage et revêtement des surfaces en enrobés bitumineux - Renouvellement du contrat pour l'année 2026

2025-11-429

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-121 adjugeant le contrat TP-344 22775 - Rapiéçage et revêtement des surfaces en enrobés bitumineux à l'entreprise Pavages Chartrand inc.;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

DE RENOUVELEZ le contrat TP-344 22775 - Rapiéçage et revêtement des surfaces en enrobés bitumineux à Pavages Chartrand inc., pour un montant total de 103 726,50 \$, taxes en sus, pour la saison 2026, le tout conformément au document d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-321-00-521 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. TP-392 24271 - Travaux d'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation - Renouvellement du contrat pour l'année 2026

2025-11-430

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-503 adjugeant le contrat TP-392 24271 - Travaux d'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2025 à l'entreprise J.N.A. Leblanc inc.;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

DE RENOUVELEZ le contrat TP-392 24271 - Travaux d'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation avec l'entreprise J.N.A. Leblanc inc., selon les prix unitaires prévus au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 46 141 \$, taxes en sus, pour l'année 2026, le tout conformément au document d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-341-00-521 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

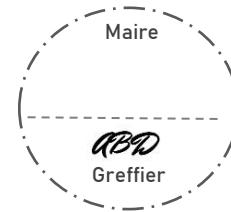
11.7. TP-423 24993 - Acquisition d'un véhicule utilitaire - Adjudication de contrat

2025-11-431

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la demande de prix dûment envoyée le 12 septembre 2025 pour le projet TP-423 24993 - Acquisition d'un véhicule utilitaire, deux offres de prix ont été reçues le 29 septembre 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :



D'ADJUGER le contrat TP-423 24993 - Acquisition d'un véhicule utilitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Kanatrac inc., pour un montant total de 49 550 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le fonds de roulement FDR25-TP02 - Équipements travaux publics, numéro de compte 22-200-30-502 (financé sur 5 ans).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.8. TP-468 25493 - Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des résidus domestiques dangereux (RDD) - Adjudication de contrat

2025-11-432

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 9 septembre 2025 sur SÉAO pour le projet TP-468 25493 - Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des résidus domestiques dangereux (RDD), quatre soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 octobre 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-468 25493 - Cueillette, transport, élimination et/ou recyclage des résidus domestiques dangereux (RDD) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à GFL Environmental Services inc., pour une durée de trois ans, soit pour les années 2026 à 2028, pour un montant total de 191 872,47 \$, taxes en sus, avec possibilité de deux renouvellements de 12 mois chacun pour les années 2029 et 2030.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-462-30-446 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.9. TP-472 25497 - Collecte, transport et traitement des matières organiques - Adjudication de contrat

2025-11-433

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 26 septembre 2025 sur SÉAO pour le projet TP-472 25497 - Collecte, transport et traitement des matières organiques, deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 octobre 2025;

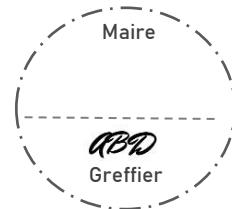
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-472 25497 - Collecte, transport et traitement des matières organiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Services Ricova inc., pour une durée de trois ans, soit pour les années 2026 à 2028, pour un montant total de 1 080 606,29 \$, taxes en sus, avec possibilité de deux renouvellements de 12 mois chacun pour les années 2029 et 2030.

D'AUTORISER la dépense à même les postes budgétaires 02-462-40-446, 02-462-41-446 et 02-462-42-446 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



11.10. TP-479 25607 - Travaux arboricoles en milieu aménagé et en boisé - Adjudication du contrat

2025-11-434

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 15 septembre 2025 sur SÉAO pour le projet TP-479 25607 - Travaux arboricoles en milieu aménagé et en boisé, trois soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 octobre 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-479 25607 - Travaux arboricoles en milieu aménagé et en boisé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Services d'arbres Nature / 9125-1991 Québec inc., pour une durée de deux ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027, pour un montant total de 299 808 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même les postes budgétaires 02-324-20-521 et 02-463-90-640 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Novembre 2025

2025-11-435

CONSIDÉRANT les demandes de commandites, subventions et/ou dons reçues;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ANNICK LEMELIN-LAGACÉ, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- Table de concertation sur la pauvreté Thérèse-De Blainville | La Nuit des sans-abri : 250 \$

- Opération Nez rouge | soutien bénévole : 250 \$

- Fondation Collège Lionel-Groulx | Festipâtes : 500 \$

- FC LORO | subvention des joueurs de Rosemère, 21 ans et moins : 14 093,82 \$

D'AUTORISER ces paiements à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

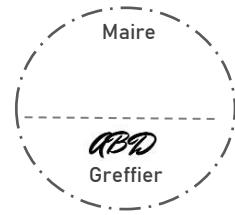
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

La conseillère Stéphanie Nantel fait un énoncé sur la Guignolée et sur les divers événements de la Ville pendant le temps des fêtes.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.



15. VARIA

16. CLÔTURE

2025-11-436

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE LEVER la séance à 20 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Marie-Elaine Pitre
Mairesse

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier